

**Type de réunion**

**Réunion de collège public**

**Sujet N° 02 : Quelles doivent être les missions de l'Ecole , à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?**

Comment l'école peut – elle concilier éducation et instruction ?

\* Le rôle de l'enseignant est il d'éduquer et d'instruire , d'instruire ou d'éduquer ? Quelle est la définition de l'un et de l'autre : les limites ne sont pas bien franches . L'école s'est très longtemps limitée à un rôle prioritaire d'instruction , l'éducation venant en seconde phase. L'évolution de notre société et des rapports entre personnes font apparaître un besoin plus pressant d'assigner à l'école un rôle éducatif plus important.

\* Il est reconnu unanimement que l'éducation apportée par l'école doit être le complément de celle qui est développée au sein de la famille.  
Elle ne doit s'exercer que dans certains domaines , ceux où le besoin d'une logistique particulière ne permet pas la prise en charge par les familles : par ex : la sécurité routière , l'éducation à l'environnement. Tout ce qui relève des rapports quotidiens entre les personnes : politesse , respect des biens et des personnes doit être traité à l'intérieur de la famille .

\* On considère à l'entrée de l'enfant dans la vie scolaire que les bases de l'éducation sont déjà acquises ou sont en cours d'acquisition .L'école n'intervient que pour les rappeler , les confirmer et les mettre en application au sein de la communauté scolaire , microcosme de notre société.  
Dans des domaines plus intimes , sexualité , déviances par exemple , s'il est souhaitable que l'initiation soit engagée par l'école dans le cadre d'un enseignement scientifique , tout ce qui place l'enfant dans le champ de la responsabilité , de la confiance ou de la morale doit être pris en charge par la famille.

\* S' il est visible et constaté qu' au sein de la famille n'existent pas les conditions nécessaires à une éducation de base alors l'école doit pouvoir s'y substituer. Il est réaffirmé le rôle d'écoute et d'intervention des assistantes sociales et des infirmières.

\* Le manque d'éducation des enfants est –il préjudiciable à la vie de l'établissement scolaire ? oui si ce manque d'éducation atteint un seuil critique . Mais il n'est souvent atteint que dans certains établissements .

La trop grande médiatisation des incidents dans certains établissements scolaires et la sensibilité exacerbée sur des évènements de peu d'importance nuit à leur image qui dans l'ensemble est bonne. L'école est à l'image de notre société , elle n'est pas que pernicieuse comme , les médias voudraient le faire croire.

L'école est encore capable de préserver ceux qui veulent travailler , ils représentent une majorité .

\* Il faut accepter que nos élèves dans une société qui évolue et souhaite donner à chacun le sens de la critique possèdent aussi en face de leurs enseignants ce sens critique sans qu'il soit perçu comme un manque d'éducation et un perversion intellectuelle.

\* L'enseignant ne doit pas basculer dans un rôle social pour lequel il n'est pas préparé .Il ne faut pas que la part d'éducation que l'enseignant doit développer se fasse au détriment de son enseignement

\* Il ne faut pas négliger cette frange d'élèves confrontés à des situations familiales et sociales difficiles dont les carences éducatives peuvent se révéler perturbantes .

\* D'une façon générale il est rappelé le rôle essentiel des parents dans l'éducation des enfants .L'école ne doit pas se substituer à eux sauf dans des cas extrêmes. Dans ces cas là elle ne peut agir seule , elle a besoin d'un environnement psychologique , social et judiciaire adapté.

L'école peut elle contribuer à éclairer le choix de français sur l'Europe ?

\* Un affirmation générale , la maîtrise de l'Anglais doit absolument devenir une compétence obligatoire

L'Anglais a toujours été reconnu comme une langue universelle , une langue véhicule des concepts économiques et scientifiques .

L'Europe s'élargit à des pays dont les langues sont minoritaires : slovène , letton , finlandais etc... le seul moyen des échanges dans cette diversité des langues est la connaissance d'une langue commune.

\* Il ne faut pas abandonner son identité nationale , la maîtrise de la langue maternelle est indispensable.

Dans l'espace européen il ne faut pas faire l'impasse d'une seconde langue vivante

La France se repose sur le souvenir de son histoire qui l'a placée aux siècles précédents au centre de l'Europe et de la culture à un époque où la langue française " dominait " l'Europe elle n'a pas su faire le transfert linguistique nécessaire et se trouve donc actuellement confrontée à des difficultés dans le choix même d'une première langue vivante .

\* Il est indispensable dans le choix d'une autre langue de prendre en compte les spécificités géographiques de certaines régions : proximité des frontières de l'Allemagne , du Luxembourg ,grands pourvoyeurs d'emplois , Italie et Espagne dans une moindre mesure mais pour des échanges touristiques .

Il faut donner à l'école les moyens pour que tous les élèves maîtrisent au minimum une langue vivante sinon deux car c'est un atout supplémentaire dans la recherche d'un emploi.

## **Sujet N° 6 : comment l'école doit elle s'adapter à la diversité des élèves**

\* Le collège ne prend pas suffisamment en compte les difficultés de l'élève , il doit rester unique pour permettre à tous d'acquérir les apprentissages de base et une culture générale mais il n'est pas suffisamment diversifié pour s'adapter à la diversité des goûts et des formes d'intelligence.

Les élèves doivent avoir la possibilité d'acquérir les fondamentaux à leur rythme.

Dans une certaine mesure il faut rétablir les filières mais " à condition que mon fils ou ma fille soit dans la bonne filière ".

Comme certains cycles d'études autorisent une année supplémentaire pour l'acquisition d'un diplôme , pourquoi ne pas proposer aux élèves de collège une année de plus pour mieux fixer les acquis ?

\* Le collège dans son unicité et sa diversité pourrait proposer un parcours en cinq ans qui soit perçu par les élèves non pas comme un redoublement dont on sait que dans les ¾ des cas à ce niveau de formation il est mal vécu et aboutit à un échec , mais comme une année permettant à un rythme adapté de mieux fixer les acquis .

Avancer à un rythme moins soutenu ne doit plus être considéré comme un échec mais un choix.

\* Il faut que notre société arrête de blâmer l'erreur ou l'échec et de promouvoir l'élite comme seul objectif à atteindre.

Chaque être humain et donc chaque élève possède un rythme physique et intellectuel qui lui est propre, il faut fixer des objectifs adaptés à chacun.

La réussite ne doit pas se placer à un degré inaccessible mais au contraire au niveau que chacun s'est fixé pour trouver son épanouissement.

Notre réflexion et notre système sont basés sur un parcours linéaire qui admet qu'un élève doit suivre sa scolarité de façon uniforme, si possible sans accrocs, du primaire jusqu'au bac..... et qui ne conçoit la véritable réussite qu'à travers le bac scientifique.

C'est pourquoi il faut engager surtout auprès des médias des campagnes volontaristes de valorisation de tous les cycles d'études et pas seulement le baccalauréat.

Il est nécessaire de proposer surtout dans les seconds cycles d'études des passerelles suffisamment précoces dans le cadre de la formation initiale en laissant à la formation continue son rôle de promotion sociale.

\* Revaloriser l'enseignement professionnel et en faire un enseignement de l'excellence parce que même dans un monde de haute technicité il est impossible de se passer des éléments de base que constituent les savoir faire manuels.

\* L'alternance peut être un bon moyen de traiter la diversité des élèves accueillis en collège. Le constat a souvent été fait que certains élèves réussissent mieux dans un système différent qui cherche moins à mettre en valeur les qualités intellectuelles d'abstraction que celles du bon sens et des savoir faire manuels.

\* Les dispositifs relais et l'enseignement spécialisé sont des moyens à la marge qui s'adressent à des publics spécifiques dont on sait que le comportement pour les uns et la grande difficulté scolaire pour les autres ne permettent pas une intégration directe dans la classe mais une prise en charge spécifique..

Il faut que les enseignants s'adaptent encore plus à la diversité des publics qu'ils accueillent en proposant des méthodes de travail diversifiées. Les dispositifs transdisciplinaires en ce sens sont intéressants et à développer tout en gardant à l'esprit que les cycles primaires et secondaires doivent permettre de faire acquérir à tous les élèves une culture générale.

## **Sujet N° 14 : Comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladie grave ?.**

\* Les enfants handicapés doivent faire l'objet d'une plus grande intégration au sein de l'école ; cela doit commencer dès le collège qui jusqu'à présent n'admet que de façon marginale et expérimentale les jeunes ayant des différences intellectuelles et/ou physiques.

\* Néanmoins, si certains handicaps (tels que la surdité ou certaines pathologies n'exigeant que des soins légers) autorisent une scolarisation des enfants avec de faibles aménagements du temps ou du lieu, généralement cette intégration scolaire ne peut pas se faire sans ajout de moyens spécifiques afin de sécuriser et optimiser leur accompagnement.

En effet, il existe, selon nous, des limites à l'insertion de tous les jeunes handicapés dans les collèges ou les lycées :

- La sécurité de l'enfant en question : l'espace est-il suffisamment sécurisé ?

- Les difficultés inhérentes à l'hétérogénéité du groupe ainsi formé : comment s'occuper efficacement de tous ?
- La notion de progrès effectifs : est-on en mesure d'assurer réellement son adaptation socio-scolaire et d'agir également sur les méfaits du handicap ou de la maladie ?

\* C'est pourquoi, nous affirmons que l'intégration des handicapés ne peut se réaliser sans la mise en place sur le terrain de mesures d'accompagnement concrètes :

- Adaptation des locaux.
- Encadrement renforcé par un plateau technique spécialisé : psychologue, pédopsychiatre, médecin, ergothérapeute...
- Formation généralisée des enseignants ; le contenu spécifique du CAPSAIS doit être en partie inclus dans celui du CAPES, chacun allant rencontrer de plus en plus des élèves handicapés au sein des classes.
  - Toutefois, il ne s'agit pas de faire des futurs enseignants des spécialistes du handicap ou des médecins ambulants ; la liste des déficiences intellectuelles ou physiques que l'on peut rencontrer n'est malheureusement jamais exhaustive. Une formation minimale assurant la connaissance de ce qui crée la différence et de ce qui en découle doit permettre à tous les professeurs de gérer efficacement les difficultés des élèves en question.

\* Nous dirons en conclusion que l'intégration des jeunes handicapés doit aujourd'hui être favorisée dans la limite des aménagements matériels et humains possibles ; dans le cas contraire, c'est à dire si ceux-ci s'avèrent incomplets au regard de la pathologie du jeune handicapé et si son intégration scolaire se fait au détriment de ses progrès sur la maladie, alors l'école – ou l'unité d'intégration – ne doit pas se substituer aux établissements spécialisés.

## **Sujet N° 16 : Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative – en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?**

\* Les parents ont un rôle très important à jouer en complément des missions de l'école.

En effet, ils sont là pour édifier les règles d'éducation devant s'exercer dans la vie quotidienne ; l'école n'est en ce sens que la continuité de l'autorité parentale puisqu'elle permet leur application en collectivité.

\* Si dans le domaine de l'éducation le corps professoral poursuit et développe l'action initiée par la famille en son sein, l'instruction relève du chemin inverse. Certes "savoir" n'est pas l'apanage des enseignants ; il n'en demeure pas moins que la transmission des connaissances pour une appropriation efficace par les élèves ne se réalise pas de façon innée. Cela nécessite des compétences spécifiques que ne maîtrisent pas la plupart des parents car acquises grâce à une formation professionnelle longue et reconnue, en IUFM.

Par conséquent, l'implication de la famille dans l'école doit se limiter à des domaines autres que celui de la stricte pédagogie :

\* Si dans l'absolu, le parent d'élève élu peut siéger en conseil de classe afin d'y apporter des éléments d'analyse ou de compréhension supplémentaires sur tel ou tel élève, dans la réalité se posent des problèmes de crédibilité et de confidentialité : est-ce vraiment l'interlocuteur le mieux placé alors que sont présents dans le collège des professionnels (assistante sociale, COP, CPE) formés pour recevoir et transmettre tout renseignement utile dans la plus grande neutralité ?

\* A contrario, les parents d'élèves – par leur position extérieure au collège – sont des partenaires privilégiés pour l'édification ou l'amélioration de dossiers tels que ceux concernant les transports scolaires, les sorties pédagogiques.

Nous pensons donc que la place des parents d'élève à l'école est nécessaire mais si elle doit encore être renforcée, elle doit avant tout être précisée.

### **Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)**

1. Confirmer la complémentarité entre la famille et l'école du point de vue de l'éducation car l'école ne peut pas et ne doit pas se substituer aux parents mais rester le lieu où s'exercent et s'affinent prioritairement les règles de vie en communauté.
2. Le collège unique (un collège pour tous, tous au collège) ne peut exister que par la diversité des formations proposées afin de s'adapter à chaque élève, quelles que soient ses motivations et ses compétences ; les parcours de formation doivent prendre en compte la diversité des élèves et cela doit commencer par l'intégration plus systématique des handicapés dans les classes.
3. Redéfinir le rôle des parents et de leurs représentants afin que les effets de la coopération qu'ils exercent à l'école soient réellement profitables pour leurs enfants.